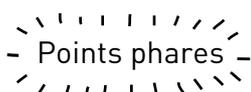


Pays-Bas



Points phares

38,6%

de femmes au parlement et 38% de femmes ministres seniors

Législation sur la parité dans les conseils d'administration des entreprises, mais pas de sanctions prévues

18,5%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

50%

des enfants de moins de 3 ans et 91% de ceux entre 3 et 6 ans en structure d'accueil

100%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil



Pas de plan d'action national contre les violences faites aux femmes

Avortement disponible sur demande et gratuit, assorti d'un délai de réflexion de 5 jours

Position des femmes dans la prise de décision : **1.85/5**
Position socio-économique des femmes : **3.07/5**
Violences faites aux femmes : **3.5/5**

TENDANCES :



En juin 2011, les Pays-Bas ont adopté une loi promouvant la parité dans les conseils d'administration des entreprises. Actuellement, 19% des sièges des CA des grandes entreprises sont occupés par des femmes, mais aucune n'est présidente de l'une des 300 principales sociétés. La loi ne prévoit aucune sanction mais un état des lieux sera mené à bien en 2016 pour évaluer les progrès.

Par ailleurs, le nombre de femmes ministres a augmenté à la suite des élections parlementaires de septembre 2012, passant de 29 à 38%. Pour la première fois, le ministre de la Défense est une femme.

La lutte contre les violences faites aux femmes et la violence conjugale est devenue une priorité du gouvernement en novembre 2012, et une série d'actions de sensibilisation a été lancée.



Le nombre de députées au parlement néerlandais est en baisse depuis les élections de septembre 2012 (de 41 à 38,6%)

Le nouveau gouvernement a voté des mesures d'austérité qui affectent les services publics, notamment les subsides à l'éducation et à la garde d'enfant, ainsi que la fourniture de services aux personnes handicapées. Ces coupes claires dans le budget touchent surtout les femmes, qui y perdent des emplois dans le secteur public, des avantages et des services dont elles sont les premières bénéficiaires. La prise en charge des personnes dépendantes est encore, dans la majorité des cas, assumée par les femmes.

COMPRENDRE LES PAYS BAS

Les Pays-Bas affichent des résultats enviables par rapport aux autres Etats membres pour ce qui est de la présence des femmes dans la prise de décision. Sur les 11 partis politiques représentés au parlement, 4 sont dirigés par des femmes. Toutefois, l'exigence légale d'un équilibre femmes-hommes n'est inscrite nulle part, seuls deux partis ont mis des quotas en place.

Aux Pays-Bas, on compte 60% de femmes actives, mais un fossé femmes-hommes marqué persiste au niveau de la qualité de l'emploi des femmes et des hommes. En 2011, 76,7% des femmes travaillaient à temps partiel, le taux le plus élevé de l'UE. Les études indiquent qu'en moyenne, les femmes consacrent 35 heures par semaine au travail non rémunéré, contre 20 heures pour les hommes. En outre, il existe une discrimination nette des secteurs de l'emploi, où la plupart des femmes sont actives dans les secteurs traditionnellement « féminins » comme l'éducation, la garde et les services.

Chaque année, on estime à 200.000 le nombre de violence conjugale aux Pays-Bas ; dans 83% des cas, l'auteur est un homme, et dans 60% des cas, la victime, une femme. Quelque 20% des cas sont dénoncés aux autorités.¹ En outre, près de 177.500 femmes sont également victimes de violence sexuelle, contre 10.700 hommes. Récemment, la formation de la police à la prise en charge des cas de violence envers les femmes s'est nettement améliorée. Toutefois, en ce qui concerne la violence conjugale, la nouvelle approche sensible à la dimension de genre a entraîné une perte de services adéquats pour les femmes victimes, ainsi que des mesures préventives. Il n'existe pas de Plan d'action national pour combattre les violences faites aux femmes aux Pays-Bas.

En 2000, les Pays-Bas ont dépénalisé le proxénétisme, avec pour effet une augmentation de la prostitution. Ce pays est considéré comme la plaque tournante de la traite des êtres humains par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Un rapport de police de 2008 a constaté que 50 à 90% des femmes travaillent involontairement dans la prostitution sous licence.²

¹ Centre de recherche et de documentation & Institut INTERVICT (2011)

² Centre national contre la traite des êtres humains